



MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-LUDGER

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2024-264  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-229 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025, à la salle du Conseil sise au 181, rue Principale, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Ludger a adopté le règlement 2024-264 relatif au traitement des élus de la Municipalité de Saint-Ludger.

Le règlement 2024-264 peut être consulté au bureau municipal, aux heures habituelles de bureau. Le règlement 2024-264 entrera en vigueur le 22 janvier 2025.

DONNÉ À SAINT-LUDGER CE 22<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Bernard Roy  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Bernard Roy, en ma qualité de greffier de la municipalité de Saint-Ludger certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie au bureau municipal de Saint-Ludger et en le publiant sur le site internet de la Municipalité le même jour.

Bernard Roy  
Directeur général et greffier-trésorier